

Liste de contacts

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La communication,
 - Facilite le contact avec les personnes chargées des activités apicoles,
 - Aide à s'assurer qu'on a pris les mesures appropriées pour communiquer rapidement avec les personnes clés.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : page 100
 - Le CBISQT : page 122-123
 - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 9.0 (page 168).
5. Les commentaires généraux :
 - Garder les renseignements à jour et facile d'accès.
 - On peut trouver les coordonnées du gouvernement provincial dans la Norme de biosécurité apicole, Annexe A : Coordonnées provinciales (page 100).
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder une copie papier des coordonnées dans leur véhicule /camion d'abeilles.